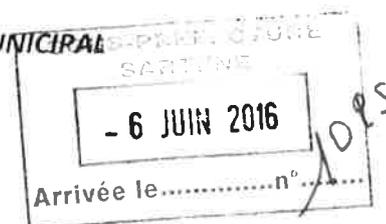


EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DELIBERATION N° 12/2016

Séance du 28 mai 2016



OBJET : CESSION D'UNE PARCELLE DE TERRE NON BÂTIE CADASTREE C 74 – LIEU-DIT TURELLO.

Nombre de membres : 9
Afférents au conseil : 9
En exercice : 9

Date de la convocation : 20/05/2016
Date d'affichage : 20/05/2016
Ayant délibéré : 7
Votés Contre : 0
Votés Pour : 7
Abstentions : 0

L'an deux mil seize, le vingt-huit mai à dix heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire en la Mairie d'OLIVESE, sous la présidence de M. MILLO Jean-Luc, Maire de la Commune.

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à l'élection du secrétaire de séance. Monsieur BRUNETTI Alain a été élu secrétaire de séance.

Etaient présents	Etaient représentés
M. MILLO Jean-Luc	Mme GUIQUET Sandra
M. CIPRIANI Jean-Marie	
M. POLI Jean-Baptiste	
M. BRUNETTI Alain	
Mme OBENNAUS née DURAND Isabelle	Etaient absents
M. MARTINO Enzo	M. MANTESE Jean-François
	M. POLI Pierre-Antoine

- **Considérant** que la parcelle de terre cadastrée C 74 au lieu-dit Turello appartient au domaine privé communal.
- **Considérant** que cette parcelle de terre n'est pas susceptible d'être affectée utilement à un service public communal et que dans ses conditions il peut être procédé à son aliénation.
- **Considérant** l'estimation de la valeur vénale du bien à 480 euros (quatre cent quatre-vingt euros) établie par France Domaine par courrier en date du 07 avril 2016.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que Madame Murruciu Karine souhaiterait acquérir la parcelle de terre communale cadastrée C 74 sise lieu-dit Turello ; cette parcelle a une contenance de 683 m² et est limitrophe des parcelles cadastrées C 735 et C 736 propriétés familiales de Madame Murruciu (héritiers Poli). Dans son courrier, Madame Murruciu précise que « l'acquisition lui permettrait d'agrandir sa propriété sur laquelle stationnent plusieurs chevaux ».

Après avoir ouï Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **Approuve** la cession par la commune de la parcelle cadastrée section C 74 sise lieu-dit Turello d'une contenance de 683 m² au prix de 480 euros au profit de Madame Murruciu.
- **Autorise** Monsieur le Maire à établir et à signer au nom de la Commune tous les documents et actes nécessaires à la cession du bien, notamment auprès d'un notaire.
- **Dit** que la recette relative la cession de ladite parcelle sera inscrite au budget, aux chapitre et articles prévus à cet effet.
-

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus et ont signé au registre des délibérations les membres présents. Pour extrait conforme au registre des délibérations.

Fait à OLIVESE,
Le 01 juin 2016

Le Maire

Jean-Luc MILLO

